



Direction Générale des  
Services du Département  
Direction du Développement

Coopération internationale

Affaire suivie par : Cédric LE BRIS  
Poste: 79 94

**2011-CP-3931**

## RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 18 novembre 2011

### COOPÉRATION INTERNATIONALE - APPUI AUX ACTEURS YVELINOIS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

<b>Politique sectorielle</b>	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs
<b>Secteur d'intervention</b>	Jeunesse et Loisirs
<b>Programme</b>	Coopération décentralisée DFS
<i>Données financières</i>	<b>CP 2011</b>
Montant actualisé	559 000,00€
Montant déjà engagé	344 021,05€
Montant disponible	214 978,95€
<b>Montant réservé pour ce rapport</b>	<b>24 781,00€</b>

<b>Politique sectorielle</b>	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs
<b>Secteur d'intervention</b>	Jeunesse et Loisirs
<b>Programme</b>	Coopération décentralisée DIS
<i>Données financières</i>	<b>CP 2011</b>
Montant actualisé	628 750,00€
Montant déjà engagé	523 237,37€
Montant disponible	105 512,63€
<b>Montant réservé pour ce rapport</b>	<b>101 195,00€</b>

*Deux règlements continuent de coexister cette année pour encadrer le dispositif « Appui aux acteurs yvelinois ». Dans le cadre du règlement adopté en 2006, 17 avenants annuels sont présentés dans ce rapport pour un engagement financier global en 2011 de 88 023€. D'autre part, quatre nouveaux partenariats sont proposés et régis par le règlement adopté en 2011 représentant un engagement financier sur trois ans d'un montant global de 85 133€, dont 33 253€ sont à imputer sur le budget 2011. Enfin, conséquences de la situation à risque dans la zone sahélienne, deux conventions en cours pourraient voir leur durée prolongée d'une année, avec un impact financier de 4 700€ en 2011.*

Conformément à la délibération du Conseil général du 8 juillet 2011 « Yvelines, partenaires du développement – Un point d'étape » donnant délégation à la Commission permanente pour l'examen des conventions avec des tiers et l'attribution des aides correspondantes dans le cadre de la politique « Yvelines, partenaires du développement », j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation des propositions de subventions qui pourraient être accordées au titre du dispositif « Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale ».

## I. RAPPEL SUCCINCT DU DISPOSITIF « APPUI AUX ACTEURS YVELINOIS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE ».

Après la création du dispositif par délibération du Conseil général le 23 mars 2006 et du fait de l'adoption par le Conseil général d'un nouveau règlement pour ce dispositif le 4 mars 2011, deux règlements cohabitent pour ce dispositif jusqu'en 2012 :

- pour les conventions approuvées avant le 4 mars 2011, celui voté le 23 mars 2006 ;
- pour les conventions approuvées à partir du 4 mars 2011, le nouveau règlement.

### Comparaison des principales caractéristiques des deux règlements

	<b>Règlement du 23 mars 2006</b>	<b>Règlement du 4 mars 2011</b>
Zone concernée	Pays d'intervention de l'AFD	Zone de solidarité prioritaire
Projet éligible	Il doit correspondre aux attentes des populations	Il doit viser la constitution d'un patrimoine matériel ou immatériel dans le domaine de l'aide au développement
Porteurs de projet éligibles	Associations ayant plus d'un an d'existence, collectivités locales, collèges, situés dans les Yvelines	Associations ayant plus d'un an de présence dans les Yvelines, collectivités locales, collèges, situés dans les Yvelines
Plafond des dépenses éligibles	40 000€/an	30 000€/an
Barème de la subvention	40% de 1 à 5 000€ puis 25% de 5 001 à 40 000€ pour les associations et collectivités 50% de 1 à 40 000€ pour les collèges	35% pour les projets portés par des associations ou collectivités dans un des pays cibles de la coopération du Département (25% pour les autres pays) 50% pour les projets portés par des collèges dans un des pays cibles de la coopération du Département (40% pour les autres pays)
Durée du projet	3 ans	3 ans
Avis d'opportunité	Commission d'évaluation des partenariats de coopération	Commission d'évaluation des partenariats de coopération
Versement	Sur la base du barème calculé annuellement, en fonction du budget prévisionnel	Sur la base de la subvention totale attribuée, 40% les deux premières années en fonction du budget prévisionnel, le solde au regard du rapport final d'activités
Action spécifique en Yvelines	Non prévu	500€ pour une action à conduire durant la période de validité de la convention

## **II. PROPOSITION D'AVENANTS A DES CONVENTIONS TRIENNALES EN COURS.**

Les avenants proposés sont instruits au regard du règlement du 23 mars 2006.

### **1- Association pour le soutien au village de Bourou**

L'association pour le soutien au village de Bourou, dont le siège est situé à Gaillon-sur-Montcient, a été créée en 1998. Elle bénéficie d'une convention triennale signée le 10 juillet 2009 pour un programme visant à améliorer les conditions d'accès à l'eau potable, à la santé et à l'école à Bourou (Tchad).

Le coût prévisionnel du programme triennal est de 47 467€. Pour la première année, le montant des dépenses prévisionnelles s'établissait à 13 730€, pour lequel le Département a versé une subvention de 4 183€. En 2010, l'avenant signé le 3 novembre 2010 fait état d'un programme prévisionnel annuel d'un montant de 18 612€, en vue de la réalisation duquel le Département a versé une subvention de 5 403€.

Le bilan des deux premières années de la convention s'établit comme suit :

- programme eau : réalisation et équipement de trois puits pour un montant de 20 114€ ;
- programme santé : achat de médicaments pour un montant de 5 538,10€ ;
- programme latrines : 7 380€ (pour le dispensaire)

Soit un total justifié de 33 032,10€, à rapporter aux budgets prévisionnels présentés pour ces deux années s'élevant à 32 342€. Le programme pour les deux premières années a donc été réalisé conformément aux prévisions.

Pour la troisième année, l'association prévoit :

- la construction d'un bloc latrines pour l'école primaire du village (11 395€) ;
- le renouvellement du stock de médicaments du dispensaire pour 3 730€

Soit un total prévisionnel pour la dernière année de la convention atteignant 15 125€.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 4 532€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

### **2- Association « Les Talents latents ».**

L'association Talents Latents, dont le siège est situé à Chatou, a été créée en 2008. Elle bénéficie d'une convention triennale signée le 24 novembre 2010 pour

un programme visant la rénovation et l'extension du collège Saint-Stéphane situé à Nsélé (République démocratique du Congo).

Le coût prévisionnel du programme triennal est de 45 075€, dont 35 300€ de dépenses éligibles. Pour la première année, le montant des dépenses prévisionnelles s'établissait à 13 300€ pour la construction d'un bloc administratif (bureau direction du collège et salle des professeurs) et l'achat de mobilier scolaire. Une subvention de 4 075€ a été attribuée par le Département au titre de la première année.

Le bilan transmis par l'association fait état :

- de la bonne réalisation du local administratif pour un coût de 14 174,66 USD (10 900€ environ) ;
- de l'achat de 75 bancs-pupitres pour le collège pour un coût de 6 045 USD (4 650€ environ).

Au total, les actions réalisées la première année 15 550€, soit légèrement supérieur au budget prévisionnel.

Pour la seconde année, l'Association prévoit la réalisation d'un bloc sanitaire pour un coût prévisionnel de 2 500€, et la réalisation d'une première tranche de la clôture du collège (opération d'un coût global de 25 000€, la première tranche correspond à 10 500€). Le coût prévisionnel des actions pour cette seconde année s'établit à 13 000€.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 4 000€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

### **3- Association « Binkad ».**

L'association Binkad, dont le siège est au Vésinet, a été créée en 2005. Elle bénéficie d'une convention triennale signée le 20 novembre 2009 pour un programme d'appui au développement agricole du village de Kadiolo, Région de Sikasso, Mali.

Le coût prévisionnel du programme triennal est de 28 500€. En 2010, un premier rapport d'activités est venu justifier la réalisation du programme convenu pour un montant de 7 664€. Un avenant pour la seconde année a été signé le 22 novembre 2010 en vue de créer une pépinière de karité, d'installer du matériel d'irrigation, et d'entamer les travaux d'une plateforme de séchage pour le moringa (pépinière créée en 2009 dans le cadre du projet) et les mangues. Le coût prévisionnel pour cette année avait été estimé à 9 300€, sur la base duquel une subvention de 3 075€ a été versée.

Le rapport d'activités transmis par l'association pour cette seconde année montre que le programme réalisé a été au-delà des attentes : si toutes les actions

prévues ont bien été réalisées, grâce à des financements additionnels obtenus par l'association, les travaux de la plateforme de séchage ont avancé plus vite que prévu et ont pu être entièrement réalisés. Le coût total des actions correspondant à la seconde année atteint ainsi 12 911€, dont 10 481€ sont des dépenses éligibles.

Pour la troisième année, l'association prévoit principalement d'équiper la plateforme de séchage de diverses machines-outils : un groupe électrogène, deux moulins, un moteur, une presse à huile et déchiqueteur (pour les feuilles de moringa). Le coût prévisionnel des actions de l'année 3 atteint 16 623€, dont 14 200€ de dépenses éligibles.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 4 300€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

#### **4- Association « Solidarité Humaine Ile-de-France ».**

L'association Solidarité Humaine Ile-de-France, dont le siège est situé à Rosny-sur-Seine, a été créée en 1998. Elle bénéficie d'une convention triennale signée le 28 mai 2010 pour un programme de développement de la zone du Liligodo qui comprend 17 villages. Le projet initial, d'un montant de 540 600€, porte sur la réalisation de la troisième tranche d'un programme de pistes rurales, la construction d'un marché et d'un centre de formation professionnelle.

Pour la première année, le montant prévisionnel des actions avait été estimé à 270 400€, dont 239 500€ sont des dépenses éligibles : il s'agissait de construire le marché de la ville de Gbatopé ainsi qu'une piste rurale.

Par courrier en date du 10 janvier 2011, l'Association a demandé au Département de modifier le périmètre des actions prévues, en retirant du programme triennal présenté au Département la piste rurale prévue la première année, son financement étant entièrement assuré par ailleurs, mais son lancement devant connaître des retards non évaluables. Le montant prévisionnel de la première année a ainsi été revu à 55 000€ de dépenses éligibles correspondant à la construction du marché de Gbatopé. Ce montant étant supérieur au plafond des dépenses éligibles (40 000€), il n'y a pas lieu de modifier le montant prévisionnel de la subvention départementale.

Le bilan final transmis par l'Association atteste de la réalisation du marché, que le Président du Conseil général des Yvelines a inauguré le 22 juin 2011 en présence de l'Ambassadeur de France et du représentant de l'Association. Le coût total de cette opération atteint 54 142€.

Pour la seconde année de la convention, le programme prévoit la réalisation d'une piste rurale entre Gbatopé, Davédi et Yobomé, pour un montant prévisionnel éligible de 144 092€ (un peu inférieur aux 174 000€ annoncés dans la demande de subvention initiale).

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 10 750€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

Enfin, l'association souhaite d'ores et déjà modifier son programme pour la troisième année, en remplaçant le centre de formation professionnelle (construit en 2011 suite à l'obtention de financements additionnels) par un programme d'appui à la maîtrise d'ouvrage locale qui permettra d'assurer la pérennisation des infrastructures réalisées (appui à la mise en place d'un service d'entretien routier...) et des travaux additionnels sur le marché (latrines), pour un montant d'environ 40 000€.

#### **5- Association « Manaus Partage ».**

L'association Manaus Partage, dont le siège est situé à Chatou, a été créée en 1991. Elle bénéficie d'une convention triennale signée le 8 juillet 2010 pour un programme visant la construction d'un centre d'accueil pour enfants non scolarisés dans la ville de Manaus (Brésil).

Le coût prévisionnel du programme triennal est de 110 330€. Pour la première année, le montant des dépenses prévisionnelles s'établissait à 41 430€ pour la première tranche du chantier de construction (gros œuvre : fondation, murs et dalles, couverture provisoire). Une subvention de 10 750€ a été attribuée par le Département au titre de la première année.

Le bilan transmis par l'association indique que le chantier a pu démarrer en novembre 2010 et se sont achevés en avril 2011. L'ensemble des opérations prévues pour cette première tranche a pu être réalisée pour un coût total de 41 780,45€, soit un montant conforme aux prévisions.

Pour la seconde année, l'Association prévoit de lancer la seconde tranche du chantier qui comprend la poursuite de l'élévation des murs, les revêtements, la couverture du bâtiment et les fermetures. Le coût prévisionnel de cette seconde tranche de travaux est estimé à 37 200€.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 10 050€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

#### **6- Association « Solidarité et Espoir ».**

L'association Solidarité et Espoir, dont le siège est situé aux Mureaux, a été créée en 2003. Elle bénéficie d'une convention triennale signée le 24 novembre 2010 pour un programme visant la construction et l'équipement d'un centre de santé mère-enfant dans la commune de Nsélé (République démocratique du Congo). Le coût prévisionnel du programme triennal est de 51 177€.

Pour la première année, le montant des dépenses prévisionnelles s'établissait à 20 000€ pour la première tranche du chantier de construction (achat de matériaux, fondations, élévation des murs). Une subvention de 5 750€ a été attribuée par le Département au titre de la première année.

Le bilan transmis par l'association qu'une partie seulement du chantier prévu a pu être réalisé pour un montant de 12 166,47€. Un trop-perçu sur la subvention versée pour cette première année devra donc être calculé et déduit de la subvention prévue pour la seconde année. Pour le montant des travaux justifié, la subvention aurait dû en effet être de 3 792€ : le trop-perçu représente 1 958€.

Pour la seconde année, l'Association prévoit de poursuivre la la construction du centre de santé pour un montant prévisionnel de 20 277€.

Conformément au barème applicable pour ce projet, la subvention attribuable représente un montant de 5 819€. Il convient de déduire le trop-perçu d'un montant de 1 958€. Il est ainsi proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 3 861€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

## **7- Association « Burkina Solidarité ».**

L'association Burkina Solidarité, dont le siège est situé à La Celle-Saint-Cloud, a été créée en 1993. Elle bénéficie d'une convention triennale signée le 24 novembre 2010 pour un programme visant à l'aménagement et à l'équipement d'un périmètre de culture maraîchère d'une surface de 7 hectares dans la commune de Léo au Burkina Faso.

Le coût prévisionnel du programme triennal est de 30 000€. Pour la première année, le montant des dépenses prévisionnelles s'établissait à 18 200€ pour la construction d'un château d'eau et l'achat d'une pompe, ce qui doit permettre le démarrage de l'exploitation. Une subvention de 5 300€ a été attribuée par le Département au titre de la première année.

Le bilan transmis par l'association indique que les travaux ont été réalisés conformément aux objectifs et la pompe a pu être posée. Les premières semences ont eu lieu cet été (saison des pluies) et bénéficient depuis septembre du système d'irrigation. Le coût de réalisation de ces actions atteint en définitive 18 293€.

Pour la seconde année, l'Association prévoit de terminer le terrassement du terrain (défrichage et labour), d'acheter et de poser les tuyaux nécessaires à la mise en service du système de goutte-à-goutte, ce qui devrait permettre d'exploiter l'intégralité des sept hectares. Le coût prévisionnel de ces actions est estimé à 8 300€.



Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 2 825€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

#### **8- Association « Moto Action ».**

L'association Moto Action, dont le siège est situé à Jouy-en-Josas, a été créée en 2006. Elle bénéficie d'une convention triennale signée le 27 juillet 2009 pour un programme visant la restauration et l'équipement d'un bâtiment pour y ouvrir un centre de ressource, de documentation et de formation pour les associations luttant contre le Sida, et la mise en place de l'équipe d'animation et de formation de ce centre, situé à Yaoundé (Cameroun). Le coût prévisionnel du programme triennal est de 276 825€. Il a été réévalué par l'association à 207 271€.

Pour la première année, l'Association a débuté la réhabilitation du bâtiment, engagé une équipe opérationnelle, acheté divers mobiliers pour le centre de documentation ainsi que des ressources documentaires, pour un coût de 49 130€. Pour la seconde année, la poursuite des travaux de rénovation et d'équipement du centre étaient prévue, de même que la mise en place des outils et supports de communication, pour un coût prévisionnel de 56 521€. Pour cette seconde année, une subvention de 10 750€ a été attribuée en 2010 par le Département des Yvelines.

Le bilan transmis par l'Association indique les activités du centre sont désormais opérationnelles et des formations, réunions, conférences et autres évènements ont pu être organisés par l'équipe du centre, rencontrant un franc succès tant auprès des associations et pouvoirs publics camerounais qu'auprès des programmes et partenaires internationaux. Les travaux de réhabilitation se sont également poursuivis, et le centre de ressources continue de s'enrichir de ressources nouvelles. Des dépliants de présentation du centre de ressource ainsi que des supports pédagogiques ont également été créés pour les besoins du centre et des associations. Le coût des actions menées au cours de cette seconde année atteint 52 954,97€, dont 45 433,32€ de coûts éligibles.

Pour la troisième année, l'Association prévoit de terminer les travaux de rénovation (façade) et d'équipement (salle informatique, espace documentaire...), et l'acquisition de matériel destiné à générer des ressources récurrentes pérennes pour le centre (tentes démontables pour campagnes itinérantes de sensibilisation...). L'équipe opérationnelle sera renforcée afin de faire face à la demande croissante de formations et de réunions de sensibilisation, et les supports et outils de communication (notamment site internet) seront encore développés. Le coût prévisionnel de ces actions est de 105 734€

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 10 750€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

## **9- Association « Energies solidaires ».**

L'association Energies solidaires, dont le siège est situé à Chanteloup-les-Vignes, a été créée en 1998. Elle bénéficie d'une convention triennale signée le 27 novembre 2009 pour un programme visant l'électrification de centres de santé et d'établissements scolaires ainsi que divers petits investissements complémentaires (bibliothèque, fosses à déchets, puits...) dans la province de Sanguié (Burkina Faso).

Le coût prévisionnel du programme triennal est de 84 450€. Pour la première année, l'Association a réalisé l'électrification de trois centres de santé et d'un lycée, dont le suivi a été effectué par un Volontaire de solidarité internationale recruté par Energies sans frontières. Le coût des actions de cette première année s'est élevé à 20 105€, dont 17 910€ de dépenses éligibles. Pour la seconde année, l'Association avait prévu l'électrification d'un second lycée, d'un centre de santé, la création de trois centres de recharge pour batteries et la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'hygiène complété de projets dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Le coût prévisionnel pour cette seconde année avait été estimé à 34 765€, dont 29 963€ de dépenses éligibles. Une subvention de 8 241€ avait été attribuée en 2010 par le Département pour cette seconde année.

Le bilan transmis par l'association indique que deux centres de recharge pour batteries et l'électrification du lycée ont pu être réalisés, de même que la réhabilitation d'un forage et la réalisation de fosses à déchets. La campagne de sensibilisation à l'hygiène s'est déroulée avec l'appui de l'association WaterAid. Cependant, l'association a eu à faire face à un coût de prise en charge plus élevé que prévu pour la mission du Volontaire de solidarité internationale, ce qui ne lui a pas permis de prendre en charge un troisième centre de recharge et l'électrification d'un dispensaire. Le coût des actions de cette seconde année atteint 39 390€, dont 31 764€ de dépenses éligibles.

Pour la troisième année, l'Association a prévu de consacrer ses efforts au suivi et évaluation des projets financés et à l'accompagnement du service de maintenance des installations solaires mises en place. Le coût prévisionnel de ces actions est estimé à 17 000€, dont 7 000€ de dépenses éligibles.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 2 500€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

## **10- Association Jitoua Conflans-Tessaoua.**

L'association Jitoua Conflans-Tessaoua, dont le siège est situé à Conflans Sainte-Honorine, a été créée en 1998 pour animer la relation de jumelage entre la ville de Conflans et celle de Tessaoua (Niger). Elle bénéficie d'une convention triennale signée le 11 décembre 2009 pour un programme visant la sécurisation alimentaire des 64 villages de la commune de Tessaoua, par la construction

et la mise en service de banques céréalières et l'aménagement de cultures maraîchères.

Le coût prévisionnel du programme triennal est de 56 085€. Pour la première année, 18 780€ avaient été dépensés pour la construction de banques céréalières et l'aménagement de terrains de culture. Pour la seconde année, l'association s'était engagée à construire trois nouvelles banques céréalières et créer un système d'irrigation des terrains agricoles aménagés la première année. Le coût prévisionnel pour cette seconde année était estimé à 18 765€, et une subvention de 5 424€ a été attribuée par le Département en 2010 pour soutenir cette action.

Le bilan transmis par l'association indique que les travaux ont été réalisés conformément au programme : trois banques ont été construites et le système d'irrigation (pompe à motricité solaire) a été installé. Le coût de réalisation de ces actions représente 29 313,79€.

Pour la troisième année, l'Association prévoit la construction de trois nouvelles banques céréalières ainsi que la réalisation d'une démonstration de l'usage de nouvelles semences devant donner lieu ensuite à distribution aux agriculteurs de Tessaoua. Le coût prévisionnel de ces actions est estimé à 18 695€.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention d'investissement de 5 424€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

### **11-Commune de Guyancourt.**

La commune de Guyancourt a signé un accord de coopération décentralisée en 2005 avec la commune de Comé (Bénin) avec laquelle des relations étaient établies depuis 1997. Cette coopération prend principalement la forme d'un renforcement institutionnel des services municipaux de Comé, notamment pour l'équipement des services et la formation des élus et agents.

Pour la mise en œuvre de sa coopération au Bénin, Guyancourt dispose d'un Volontaire du progrès à mi-temps (l'autre mi-temps étant consacré à l'animation de la coopération entre le Département des Yvelines et le groupement des communes du Mono, dont Comé fait partie).

Le coût prévisionnel triennal du projet s'élève à 220 655,29 euros. Les contributeurs identifiés sont la commune de Comé, la commune de Guyancourt, le Ministère français des affaires étrangères et le Département des Yvelines.

Au titre de la première année, un programme d'un montant de 73 370,26€ a été réalisé (dont 44 782,75€ de dépenses éligibles), pour lequel une subvention départementale de 10 750€ avait été attribuée en 2009. Pour la seconde année, le montant prévisionnel des actions atteignait 82 027,07€, dont 40 771,33€ de dépenses éligibles, en vue d'accompagner la mise en place du Registre foncier

urbain de la ville de Comé, de poursuivre les échanges professionnels entre les agents des deux communes, et d'accompagner la coopération par l'appui d'un Volontaire de solidarité internationale. Une subvention départementale de 10 750€ a été attribuée en 2010 pour soutenir ces actions.

Le bilan présenté par la commune pour cette seconde année atteste la réalisation du programme proposé pour un montant total de 83 483,97€, dont 51 110,08€ de dépenses éligibles.

Pour la troisième année de la convention, la commune prévoit de poursuivre son implication dans la mise en place du Registre foncier urbain, de continuer à favoriser les échanges entre professionnels des deux communes à travers des missions de travail. Elle prévoit également de recruter un Volontaire de solidarité internationale à temps complet, et de le doter d'un véhicule. Le coût prévisionnel de ces actions est estimé à 69 361,97€, dont 42 465€ de dépenses éligibles.

Conformément aux règles du dispositif « Appui aux acteurs yvelinois de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale », il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 de 10 750€.

## **12-Commune de Condé-sur-Vesgre.**

La commune de Condé-sur-Vesgre a signé une convention de coopération décentralisée avec le village de Balandine au Sénégal en 2010. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la dynamique de coopération des acteurs du Pays Houdanais en faveur de la communauté rurale de Suelle, Région de Casamance, Sénégal.

La commune bénéficie d'une convention triennale avec le Département signée le 28 décembre 2010 afin d'appuyer les activités villageoises de transformation et de valorisation des produits agricoles. Le coût prévisionnel du programme triennal est de 8 124€. La réalisation de l'opération est confiée par la commune à l'association houdanaise Kassoumaï 78.

Pour la première année de la convention, le programme portait sur l'achat d'une décortiqueuse à riz, pour un montant prévisionnel de 3 811€. Une subvention départementale de 1 524€ a été attribuée à ce titre en 2010.

Le bilan présenté par la commune atteste de la réalisation de cette opération pour un montant réel de 3 811€.

Pour la seconde année, la Commune prévoit de financer la construction d'un local où sera installée la décortiqueuse. Le coût prévisionnel de la construction s'élève à 2 818€.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à la commune une subvention d'investissement de 1 127€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

### **13-Commune de Dammartin-en-Serve.**

La commune de Dammartin-en-Serve a signé une convention de coopération décentralisée avec le village de Niankितte au Sénégal en 2009. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la dynamique de coopération des acteurs du Pays Houdanais en faveur de la communauté rurale de Suelle, Région de Casamance, Sénégal. Le partenariat avec Niankितte est partagé avec la commune de Longnes.

La commune bénéficie d'une convention triennale avec le Département signée le 21 juin 2010 afin de contribuer, en partenariat avec la commune de Longnes, à la rénovation de l'école primaire de Niankितte. Le coût prévisionnel du programme triennal est de 6 561,36€. La réalisation de l'opération est confiée par la commune à l'association houdanaise Kassoumaï 78.

Pour la première année de la convention, les travaux concernaient la réfection des murs, des sols et des huisseries du bloc scolaire 1, pour un montant prévisionnel de 3 000€. Une subvention départementale de 1 200€ a été attribuée à ce titre en 2010.

Le bilan présenté par la commune atteste de la réalisation de ces travaux pour un montant réel de 3 033,90€.

Pour la seconde année, les travaux doivent se poursuivre avec la réalisation de la charpente et de la toiture, ainsi que le revêtement des murs. Le coût prévisionnel pour cette année est de 1 780€.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à la commune une subvention d'investissement de 712€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

### **14-Commune de Longnes.**

La commune de Longnes a signé une convention de coopération décentralisée avec le village de Niankितte au Sénégal en 2009. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la dynamique de coopération des acteurs du Pays Houdanais en faveur de la communauté rurale de Suelle, Région de Casamance, Sénégal. Le partenariat avec Niankितte est partagé avec la commune de Dammartin-en-Serve.

La commune bénéficie d'une convention triennale avec le Département signée le 21 juin 2010 afin de contribuer, en partenariat avec la commune de Dammartin, à la rénovation de l'école primaire de Niankितte. Le coût prévisionnel du programme triennal est de 6 561,36€. La réalisation de l'opération est confiée par la commune à l'association houdanaise Kassoumaï 78. Pour la première année, le coût prévisionnel était de 3 000€, et une subvention départementale de 1 200€ a été attribuée à ce titre en 2010.

Par courrier en date du 3 décembre 2010, la Commune de Longnes a porté à la connaissance du Département que le bloc scolaire n°2, dont la rénovation faisait l'objet de la convention signée avec le Département, avait en définitive été prise en charge par l'Etat sénégalais. Par conséquent, en accord avec les autorités locales de Niankितte, la Commune de Longnes a proposé de réorienter son partenariat sur la construction d'un bloc administratif pour le collège de Niankितte, comprenant une salle des professeurs et un bureau pour le principal du collège. Le coût de ce programme sera identique à celui proposé lors de la signature de la convention initiale.

Pour la première année de la convention, les travaux concernaient la réalisation des fondations et l'élévation des murs et poteaux de soutien.

Le bilan présenté par la commune atteste de la réalisation de ces travaux pour un montant réel de 3 050€.

Pour la seconde année, les travaux doivent se poursuivre avec la réalisation des murs et de la toiture. Le coût prévisionnel pour cette année est de 1 780€.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à la commune une subvention d'investissement de 712€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

### **15-Commune de Bazainville.**

La commune de Bazainville a signé une convention de coopération décentralisée avec le village de Suelle au Sénégal en 2007. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la dynamique de coopération des acteurs du Pays Houdanais en faveur de la communauté rurale de Suelle, Région de Casamance, Sénégal.

La commune bénéficie d'une convention triennale avec le Département signée le 25 novembre 2010 afin de financer un programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le coût prévisionnel du programme triennal est de 10 306€. La réalisation de l'opération est confiée par la commune à l'association houdanaise Kassoumaï 78.

Pour la première année de la convention, le programme d'actions comprenait la réalisation d'un puits au collège de Suelle ainsi que la rénovation de trois autres puits dans le village, pour un coût prévisionnel de 3 613€. Une subvention départementale de 1 445€ a été attribuée à ce titre en 2010.

Le bilan présenté par la commune atteste de la réalisation de ces travaux pour un montant réel de 3 613€.

Pour la seconde année, le programme se poursuit par la rénovation de quatre autres puits situés dans le village, pour un montant prévisionnel de 3 428€. Par ailleurs, la Commune souhaite informer le Département qu'en raison d'un projet mené parallèlement par la Communauté de communes du Pays Houdanais dans

le domaine de l'assainissement (construction de latrines dont certaines à Suelle), le programme de la troisième année (construction de latrines) sera modifié à budget constant, après échange avec les autorités villageoises.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à la commune une subvention d'investissement de 1 371€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

#### **16- Commune de Houdan.**

La commune de Houdan a signé une convention de coopération décentralisée avec le village de Baïla au Sénégal en 2004. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la dynamique de coopération des acteurs du Pays Houdanais en faveur de la communauté rurale de Suelle, Région de Casamance, Sénégal.

La commune bénéficie d'une convention triennale avec le Département signée le 28 décembre 2010 afin de financer un programme d'appui aux équipements et services publics du village. Le coût prévisionnel du programme triennal est de 24 000€. La réalisation de l'opération est confiée par la commune à l'association houdanaise Kassoumaï 78.

Pour la première année de la convention, le programme d'actions comprenait la construction d'un bloc administratif et d'une bibliothèque à l'école élémentaire de Baïla, pour un coût prévisionnel de 8 000€. Une subvention départementale de 2 750€ a été attribuée à ce titre en 2010.

Le bilan présenté par la commune atteste de la réalisation de ces travaux pour un montant réel de 10 431€.

Pour la seconde année, le programme se poursuit par la rénovation de la maternité de Baila (bâtiment et électricité), et des compléments d'équipements à l'école élémentaire (équipement de la bibliothèque en mobilier et livres, construction de sanitaires). Le coût prévisionnel des actions pour cette seconde année est de 11 576€, dont 11 326€ de coûts éligibles.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à la commune une subvention d'investissement de 3 582€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

#### **17-Ville de Mantes-la-Jolie.**

La commune de Mantes-la-Jolie a signé une convention de coopération décentralisée avec la Région de Matam au Sénégal en 2007 en vue de soutenir les initiatives du Conseil régional en matière d'accès de la population aux services de base, et notamment dans le domaine de l'éducation. Parallèlement, la commune a mis en place un dispositif de soutien aux associations de migrants

sénégalais implantées sur son territoire, pour soutenir des projets contribuant au développement local, notamment dans la Région de Matam.

La commune bénéficie d'une convention triennale avec le Département qui porte à la fois sur les actions de coopération décentralisée de la commune avec la Région de Matam (et pour lesquelles elle a passé un marché de conseil avec un prestataire) et sur le soutien qu'elle apporte au travers de son dispositif « micro-projets » aux associations de migrants sénégalais. Le coût prévisionnel du programme triennal proposé par la commune a été estimé à 163 947€.

En 2009, la commune a bénéficié d'une subvention de 10 750€ pour des actions d'un montant total de 49 098€, dont 35 927€ de dépenses éligibles. Pour l'année 2010, la commune avait présenté un programme d'actions d'un montant de 43 180€ (dont 30 405€ de dépenses éligibles) comprenant :

- un soutien aux associations de migrants dans le cadre des micro-projets à hauteur ;
- les frais liés au marché de conseil pour la coopération avec la Région de Matam, dans le cadre de la préparation du programme 2011 d'équipement scolaire.

A ce titre, la commune a perçu une subvention départementale de 7 334€ en 2010. Le bilan transmis par la commune atteste de dépenses représentant au total 48 016€ (dont 34 890€ de dépenses éligibles), et 8 associations sénégalaises ont bénéficié d'un soutien dans le cadre du fonds de micro-projets.

Pour la troisième année de la convention, la commune prévoit de lancer un programme d'équipement des écoles de la région de Matam en tableaux numériques interactifs dans le cadre de sa coopération décentralisée avec la Région de Matam, qui sera toujours accompagnée par le prestataire retenu. Par ailleurs, la ville prévoit de financer à nouveau 8 micro-projets. Le coût prévisionnel de ces actions est de 57 688€, dont 42 690€ sont des dépenses éligibles.

Conformément au barème applicable pour ce projet, il est proposé d'attribuer à la commune une subvention d'investissement de 10 750€ au titre de l'année 2011, et de signer l'avenant correspondant.

### **III. NOUVEAUX PARTENARIATS.**

Ces nouvelles conventions sont introduites dans le cadre du dispositif voté le 4 mars 2011. Les candidatures ont été examinées dans le cadre de la Commission coopération internationale qui s'est réunie le 13 octobre 2011. Six dossiers ont été proposés et quatre ont reçu un avis favorable : associations « Enfance partenariat Vietnam », « Action Mopti », « Foyer socio-éducatif du Lycée Dumont d'Urville » et « Comité de jumelage Senko-Fourqueux ».

#### **1- Association « Enfance, partenariat Vietnam ».**



Cette association, dont le siège est situé à Versailles, a été créée en 2008. Elle souhaite finaliser la construction d'une Maison sociale dans la ville de Vung Tau, Province de Ba Ria (Vietnam), dont l'objectif est d'accueillir des enfants issus de milieu défavorisés, parfois sans attaches familiales, du bas-âge à l'adolescence. La Maison sociale doit pouvoir proposer des services de santé, d'alimentation, d'éducation et de formation professionnelle.

Le projet est conduit avec le soutien du Comité populaire de Vung Tau et du Ministère des affaires sociales du Vietnam. En France, l'Association a mis en place un partenariat avec l'Association pour les enfants des rizières afin de proposer des parrainages d'enfants dont le produit doit subvenir aux besoins de fonctionnement de la Maison sociale.

Les actions prévues sont l'achèvement du chantier de construction de la Maison sociale, débuté fin 2008, son équipement en mobilier et matériel spécialisé, le développement des activités pédagogiques et sanitaires, en particulier des campagnes de vaccination et de prévention (MST-Sida).

Le coût prévisionnel de ce programme triennal est de 298 301€. Ce coût inclut la réalisation d'actions en Yvelines, ainsi que le prévoit le règlement, à travers un dîner de charité et diverses activités culturelles (cuisine, sports, littérature...) proposées au grand public.

L'engagement financier triennal du Département représenterait un montant total de 22 592€ répartis comme suit :

- pour le projet, 21 191€ en subvention d'investissement et 901€ en subvention de fonctionnement ;
- pour l'activité en Yvelines, un forfait de 500€.

Pour l'exercice budgétaire 2011, l'impact de cette convention serait le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 8 837€.

## **2- Association « Action Mopti ».**

Cette association, dont le siège est situé à Maurepas, a été créée en 1986. Elle a bénéficié d'une convention triennale entre 2007 et 2009 pour un programme d'actions en matière de santé dans la Région de Mopti (Mali). Elle souhaite poursuivre son action dans cette Région à travers des actions ciblées sur le renforcement des capacités des femmes maliennes dans trois communes de la Région : Boroundougou, Kounari et Fakala.

Le projet est conduit au Mali par la section locale d'Action Mopti, composée de 4 cadres techniques spécialisés et 6 animateurs de projets, avec le soutien des trois communes concernées.

Les actions prévues sont organisées en trois catégories d'actions : appui à la décentralisation et aux administrations communes, et renforcement des capacités des femmes à s'impliquer dans la vie politique et administrative locale ; développement des activités économiques susceptibles d'assurer des revenus aux femmes organisées en groupements et coopératives ; investissement et accompagnement d'actions en matière de santé publique, d'alphabétisation et d'accès à l'eau potable. Une disposition de coordination des actions et d'évaluation est mise en place pour assurer la conduite du projet.

Le coût prévisionnel de ce programme triennal est de 201 312€. Ce coût inclut la réalisation d'une action en Yvelines, ainsi que le prévoit le règlement, à travers une conférence-débat sur les enjeux de la coopération décentralisée au Mali proposées au grand public et aux associations yvelinoises intervenant au Mali.

L'engagement financier triennal du Département représenterait un montant total de 32 000€ répartis comme suit :

- pour le projet, 23 118€ en subvention d'investissement et 8 382€ en subvention de fonctionnement ;
- pour l'activité en Yvelines, un forfait de 500€.

Pour l'exercice budgétaire 2011, l'impact de cette convention serait le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 10 500€ et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 100€.

### **3- Association « Foyer socio-éducatif du Lycée Dumont d'Urville ».**

Cette association, dont le siège est situé à Maurepas, a été créée en 2008. Elle souhaite contribuer en partenariat avec l'association ADEB (Association pour le développement par l'école, dont le siège est situé à Vernouillet, et qui est soutenue depuis 2007 par le Département des Yvelines) à l'achèvement et au développement des activités du CERFOR (Centre de ressources et de formation) créé par l'ADEB dans la commune de Tanghin Dassouri (Burkina Faso).

Le projet est conduit au Burkina Faso par l'association ASSODEC, partenaire de l'ADEB, qui suit le projet du CERFOR depuis son origine.

Les actions prévues sont :

- l'achat de mobilier, l'apport de livres et la formation de bibliothécaires pour le centre de ressources du CERFOR (bibliothèque construite l'année dernière par l'ADEB dans le cadre de son partenariat avec le Département des Yvelines) ;
- l'installation de panneaux solaires et de batteries pour électrifier la bibliothèque et la future salle multimédia ;

- l'apport et la mise en service d'ordinateurs et autres matériels informatiques pour la salle multimédia.

Une quinzaine de lycéens seront chaque année associés à la préparation d'une action, et effectueront une mission au Burkina Faso dans le cadre du programme d'actions. Des enseignants spécialisés (bibliothécaire, professeur d'informatique...) assureront l'encadrement du séjour et des activités préalables (collecte de matériel ou de livres, opérations de collecte de fonds, sensibilisation à la culture burkinabè...), et participeront aux actions de formation des personnels burkinabè.

Le coût prévisionnel de ce programme triennal est de 100 301€, dont 52 301€ de dépenses éligibles. Ce coût inclut la réalisation d'une action en Yvelines, ainsi que le prévoit le règlement, à travers une journée découverte du programme qui associera les trois promotions de lycéens participants au projet, les autres lycéens et les parents d'élèves, à l'issue du programme.

L'engagement financier triennal du Département représenterait un montant total de 13 451€ répartis comme suit :

- pour le projet, 9 913,50€ en subvention d'investissement et 3 037,50€ en subvention de fonctionnement ;
- pour l'activité en Yvelines, un forfait de 500€.

Pour l'exercice budgétaire 2011, l'impact de cette convention serait le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 3 965€ et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 215€.

#### **4- Association « Comité de jumelage Senko-Fourqueux ».**

Cette association, dont le siège est situé à Fourqueux, a été créée en 1999. Elle a bénéficié d'une convention triennale entre 2007 et 2009 pour un programme d'actions en matière de développement local (agriculture, santé, éducation) dans la Commune de Senko (région de Kayes, Mali). Elle souhaite poursuivre son action dans cette Région à travers des actions ciblées sur l'amélioration de l'hygiène alimentaire et de la santé sur les 8 villages de la commune de Senko. Elle propose ainsi des actions relatives à l'accès aux soins et à leur qualité ainsi qu'à l'accès et à la formation à une hygiène alimentaire durable.

Le projet est conduit au Mali par l'association française lors de missions de ses membres bénévoles avec le soutien de la mairie de Senko; et plus particulièrement par un ancien agronome pour le volet alimentaire, en étroite collaboration avec les groupements des femmes impliquées; et en partenariat direct avec le centre de santé communautaire.

Les actions prévues concernent l'aménagement d'un potager communautaire au bénéfice des femmes, la mise à disposition d'un véhicule de soins, et des formations en agriculture, en soins, en mécanique.

Le coût prévisionnel de ce programme triennal est de 47 400€. Ce coût inclut la réalisation d'une action en Yvelines, ainsi que le prévoit le règlement, à travers une conférence par l'Ambassadeur du Mali proposées au grand public de la commune de Fourqueux et d'ailleurs.

L'engagement financier triennal du Département représenterait un montant total de 17 090€ répartis comme suit :

- pour le projet, 7 815€ en subvention d'investissement et 8 275€ en subvention de fonctionnement ;
- pour l'activité en Yvelines, un forfait de 500€.

Pour l'exercice budgétaire 2011, l'impact de cette convention serait le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 3 120€ et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 516€.

#### **IV. AVENANTS EXCEPTIONNELS LIES A LA SITUATION EN AFRIQUE SAHELIENNE**

Le 8 juillet 2011, le Conseil général a adopté une délibération permettant d'assouplir les conditions d'exécution des conventions en cours avec des acteurs yvelinois opérant dans les zones considérées comme « à risque » par le Ministère des affaires étrangères, ou ayant connu des troubles politiques ou sociaux de nature à perturber le déroulement normal de leurs projets. L'assouplissement des conventions peut concerner :

- le rallongement de la durée normale des conventions (trois ans) ;
- la modification ou l'arrêt anticipé du programme d'actions proposé par l'acteur yvelinois ;
- l'intégration de nouvelles dépenses liées au suivi sur le terrain des projets pour compenser l'impossibilité pour les acteurs yvelinois de se rendre dans les zones à risques.

##### **1- Association « EDEN ».**

L'association est domiciliée à Elancourt et a été créée en 2008. Elle bénéficie d'une convention triennale avec le Département signée le 15 juillet 2010. Cette convention concerne la réalisation d'un programme d'électrification rurale dans la région de Mopti au Mali. Le programme doit permettre l'alimentation en énergie électrique de 500 foyers. Un service d'exploitation doit être mis en place avec le concours d'une société privée appuyée par la société publique Energie du Mali.

Initialement, le coût prévisionnel du programme triennal avait été estimé par l'association à 250 500€. Certains financements attendus n'ayant pu être réunis, le budget du programme a été ramené à 150 050€ et devrait permettre de desservir 400 foyers.

Par courrier en date du 7 avril 2011, l'Association a informé le Département des difficultés qu'elles rencontraient pour acheminer le matériel sur la zone et pour programmer la mission d'installation du matériel, du fait du classement de la région de Mopti en zone de sécurité de niveau « orange » (déplacements fortement déconseillés sauf impérieuse nécessité professionnelle).

Suite à la délibération du 8 juillet 2011 du Conseil général des Yvelines, le Président de l'association a présenté par courrier au Département une proposition destinée à permettre la continuité du programme :

- chantier de pose du matériel électrique confié à un sous-traitant malien (au lieu d'une exécution du chantier par les bénévoles de l'association) ;
- centralisation des formations destinées aux techniciens chargés de la maintenance à Bamako, classée en zone sécurisée, plutôt qu'à Mopti, ces formations étant dispensées par les bénévoles de l'association EDEN.

La suspension des missions, ainsi que les difficultés d'acheminement du matériel sur place, ont conduit à un retard cumulé du projet de 10 mois. L'association sollicite ainsi :

- l'extension de la durée de la convention de trois à quatre ans,
- l'autorisation d'accomplir le programme de l'année 1 en deux ans (juillet 2010-juillet 2012) ;
- une participation aux surcoûts liés aux mesures de substitution à la présence des représentants de l'association EDEN sur le terrain.

Au vu des éléments présentés par l'Association, le surcoût estimé liés aux conditions de sécurité au Mali représente 53 800€ sur la durée du programme, dont 18 800€ pour l'année 1 (comprenant 24 mois).

Dans la continuité du barème de subventions du Département (tranche supérieure à 5 000€, règlement du 23 mars 2006 = 25%), l'association sollicite une prise en charge à hauteur de 25% de ce surcoût au titre de la délibération du 8 juillet 2011.

#### Evaluation du surcoût à ce jour :

	Année 1	12 mois additionnels année 1	Total année 1 étendue	Année 2	Année 3	Total
Budget prévisionnel initial	44 950,00		44 950,00	50 850,00	54 250,00	150 050,00
Budget prévisionnel suite aux mesures de substitution	56 250,00	7 500,00	63 750,00	68 350,00	71 750,00	203 850,00
<b>Surcoût éligible à la délibération du 8/07/2011</b>	<b>11 300,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>18 800,00</b>	<b>17 500,00</b>	<b>17 500,00</b>	<b>53 800,00</b>
<i>Dont opérations de sous-traitance de pose matériel</i>	<i>7 500,00</i>		<i>7 500,00</i>	<i>14 000,00</i>	<i>14 000,00</i>	<i>35 500,00</i>
<i>Dont recrutement correspondant local à Mopti</i>	<i>3 000,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>6 000,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>12 000,00</i>
<i>Dont recrutement correspondant local à Bamako</i>	<i>800,00</i>	<i>500,00</i>	<i>1 300,00</i>	<i>500,00</i>	<i>500,00</i>	<i>2 300,00</i>
<i>Dont autres charges liées à l'allongement de la durée</i>		<i>4 000,00</i>	<i>4 000,00</i>	-	-	<i>4 000,00</i>

#### Plan de financement du surcoût :

Plan de financement du surcoût	Année 1	12 mois additionnels année 1	Total année 1 étendue	Année 2	Année 3	Total
EDEN	1 300,00	1 300,00	2 600,00	9 125,00	9 125,00	20 850,00
CASQY	5 500,00	6 000,00	11 500,00	4 000,00	4 000,00	19 500,00
CG78 (25%)		4 700,00	4 700,00	4 375,00	4 375,00	13 450,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>18 800,00</b>	<b>17 500,00</b>	<b>17 500,00</b>	<b>53 800,00</b>

A titre exceptionnel, et dans le cadre de la délibération du 8 juillet 2011, il est proposé :

- d'attribuer un complément de subvention à l'Association au titre de la convention initiale signée le 15 juillet 2010 représentant un montant de 4 700€, soit 25% de la valeur du surcoût estimé, qui devra être justifié lors du rapport d'activités qui sera transmis au titre du bilan de la première année de la convention ;
- d'autoriser l'allongement d'une année de la convention initiale, qui couvrira ainsi également l'année 2013 ;
- de considérer que l'Association sera en mesure de rendre compte de son activité conformément aux objectifs qu'elle s'est donnée pour l'année 1 de la convention au plus tard 24 mois après la signature de la convention, soit le 14 juillet 2012 ;
- de signer l'avenant correspondant.

## 2- Commune de Viroflay.

La commune met en œuvre des actions de jumelage et de coopération depuis 50 ans, et en particulier avec le Cercle de Kolokani (Mali) dont les liens avec Viroflay remontent à 30 ans. La commune s'appuie sur un comité de jumelage.

A la suite des mesures de sécurité adoptées en février par le Ministère des affaires étrangères, et à sa demande, l'association France Volontaires a demandé le retour à Bamako puis à Paris de tous les volontaires de solidarité internationale localisés au Mali mis à disposition d'associations ou communes françaises.

La coopération Viroflay-Kolokani s'appuie sur un Volontaire de solidarité internationale basé à Kolokani. Son rapatriement en France a été effectif fin mars, et les retours des Volontaires hors Bamako ne sont toujours pas autorisés. Une solution alternative est en train d'être mise sur pied par recrutement d'un personnel malien dont le financement sera assuré par la coopération. Cependant, entre avril et octobre, les actions de coopération ont été considérablement ralenties, et la Commune n'est pas en mesure de présenter pour 2011 un bilan de la première année de la convention triennale signée avec le Département le 28 décembre 2010.

La Commune sollicite ainsi le Département pour la signature d'un avenant allongeant d'une année la durée prévisionnelle de la convention triennale, dont le terme serait ainsi 2013, et souhaite que cette année supplémentaire soit mise à profit pour rattraper le retard dans l'exécution du programme annoncé pour la première année et dont les objectifs et le budget prévisionnel sont conservés.

A titre exceptionnel, et dans le cadre de la délibération du 8 juillet 2011, il est proposé :

- d'autoriser l'allongement d'une année de la convention initiale, qui couvrira ainsi également l'année 2013 ;
- de considérer que la Commune sera en mesure de rendre compte de son activité conformément aux objectifs qu'elle s'est donnée pour l'année 1 de la convention au plus tard 24 mois après la signature de la convention, soit le 27 décembre 2012 ;
- de signer l'avenant correspondant.

## **VI. PROPOSITION DE SUBVENTIONS**

Au vu des éléments présentés dans ce rapport et du projet d'avenant annexé à la délibération, je vous invite à vous prononcer sur l'attribution des subventions suivantes pour des avenants à des conventions régies par le règlement du dispositif « Appui aux acteurs yvelinois » du 23 mars 2006 :

- en subvention de fonctionnement :
  - o 2 500€ à l'association Energies solidaires ;
  - o 10 750€ à la commune de Guyancourt ;
- en subvention d'investissement :
  - o 4 532€ à l'Association pour le soutien au village de Bourou ;
  - o 4 000€ à l'association Les Talents Latents ;
  - o 4 300€ à l'association Binkad ;
  - o 10 750€ à l'association Solidarité Humaine Ile-de-France ;
  - o 10 050€ à l'association Manaus Partage ;
  - o 3 861€ à l'association Solidarité et Espoir ;
  - o 2 852€ à l'association Burkina Solidarité ;
  - o 10 750€ à l'association Moto Action ;
  - o 5 424€ à l'Association Jitoua Conflans-Tessaoua ;
  - o 1 127€ à la commune de Condé-sur-Vesgre ;
  - o 712€ à la commune de Dammartin-en-Serve ;
  - o 712€ à la commune de Longnes ;
  - o 1 371€ à la commune de Bazainville ;
  - o 3 582€ à la commune de Houdan ;
  - o 10 750€ à la commune de Mantes-la-Jolie

Par ailleurs, et au regard du règlement du dispositif « Appui aux acteurs yvelinois » valable depuis le 4 mars 2011, je vous invite à vous prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- en faveur de l'association Enfance partenariat Vietnam, 8 837€ en tant que subvention d'investissement pour l'année 2011 correspondant au premier versement relatif à un engagement triennal de 22 592€ ;
- en faveur de l'association Action Mopti, 10 500€ en tant que subvention d'investissement et 2 100€ en tant que subvention de fonctionnement correspondant au premier versement relatif à un engagement triennal de 32 000€ ;
- en faveur du Foyer socio-éducatif du Lycée Dumont d'Urville, 3 965€ en tant que subvention d'investissement et 1 215€ en tant que subvention de fonctionnement correspondant au premier versement relatif à un engagement triennal de 13 451€ ;
- en faveur du Comité de jumelage Senko-Fourqueux, 3 120€ en tant que subvention d'investissement et 3 516€ en tant que subvention de fonctionnement correspondant au premier versement relatif à un engagement triennal de 17 090€ ;

Enfin, et selon les dispositions prévues par la délibération du Conseil général du 8 juillet 2011 destinée à aider les acteurs yvelinois à faire face aux situations exceptionnelles dans les zones à risques, je vous invite à :

- attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association EDEN d'un montant de 4 700€ ;
- étendre la durée des conventions triennales avec l'association EDEN et la commune de Viroflay d'une année supplémentaire.

Le projet de délibération suivant vous est ainsi soumis :